

## Abonnement pour Lyon :

|                      |            |
|----------------------|------------|
| Un an . . . . .      | 15 francs. |
| Six mois . . . . .   | 8          |
| Trois mois . . . . . | 4 25       |



## Abonnement pour les départements :

|                      |            |
|----------------------|------------|
| Un an . . . . .      | 25 francs. |
| Six mois . . . . .   | 13 id.     |
| Trois mois . . . . . | 7 id.      |

# TRIBUN DU PEUPLE

5 c.

ORGANE DE LA SOCIÉTÉ DÉMOCRATIQUE,

5 c.

LE NUMÉRO.



PARAISANT TOUS LES JOURS.

LE NUMÉRO.

Se distribue à Lyon, Petite rue Mercière, n. 16, au troisième.

## AVIS IMPORTANT.

Ayant été forcé, par des motifs légitimes, de m'absenter tout un jour, il s'est trouvé dans le journal le *Tribun* que je rédige, une phrase attaquant le citoyen Guillermain, candidat.

Cette phrase fait partie, comme on peut le voir, du travail d'une commission, travail auquel je suis complètement étranger.

En conséquence, j'atténue, autant qu'il est en mon pouvoir, l'effet fâcheux d'une accusation que je crois calomnieuse, en protestant de toute mon énergie contre cette accusation.

Je connais l'accusé depuis mon séjour à Lyon et rien au monde n'est plus contraire à mes sentiments pour lui que l'absurde accusation qu'on ose porter sur sa loyauté, et qu'on pourrait croire portée par moi, ma signature se trouvant au bas du journal.

AD. BERTEAULT,  
Rédacteur du *Tribun*.

## DU MANDEMENT DE M. CARNOT.

Une nation surprise par une révolution politique inespérée; un peuple qui souffre, qui attend, qui espère, un peuple qui craint, qui résiste, qui haït; deux nations dans une nation, dont l'une s'appuie sur le fait et la force pour tout conserver, dont l'autre se réclame de la justice, du droit imprescriptible pour tout changer; des intérêts trop longtemps respectés demandant à dominer encore, des intérêts trop longtemps méconnus résolus à ne plus se laisser proscrire; des questions de vie ou de mort qui rongeaient en silence le corps social, débattues tout-à-coup au grand jour de la place publique; des hommes en armes pour rester riches; des hommes en armes pour n'être plus pauvres; le problème de la production qui contient en lui le problème de la misère, le problème du travail troublant les veilles stériles de ceux à qui s'est confiée la France; à la surface une trompeuse agitation révolutionnaire qui ne tendrait qu'à changer les rapports des citoyens, tandis qu'au fond un trouble menaçant, des aspirations redoutables vont à bouleverser l'économie des rapports de tous les hommes; au-dessus de tout cela un gouvernement composé d'éléments hétérogènes, qui hésite entre le passé et l'avenir, qui, craignant à bon droit la guerre civile, cherche au milieu des défiances de ceux qui défendent et de ceux qui attaquent d'impuissantes conciliations, tel est le spectacle qu'offre aujourd'hui la patrie.

Est-ce à dire que la glorieuse révolution qu'il nous a été donné de voir, nous a jetés dans un abîme dont nous ne sortirons point? Faut-il penser que le jour où est tombé cet impur gouvernement qui croyait livrer le monde à l'égoïsme, à la corruption, à l'aveuglement, la France s'est vouée à un inévitable suicide? — Non, c'est alors qu'elle était vraiment mourante, quand, baillonnée, elle ne pouvait faire entendre ses plaintes. Aujourd'hui la voici devant nous avec toutes ses douleurs. Il n'est

plus permis de fermer les yeux. Elle est disparue cette fantasmagorie de gouvernement constitutionnel où l'on se passionnait pour tel ministère ou tel fragment d'une mesquine assemblée: rien ne nous distrait plus que des maux qu'il faut voir, auxquels il faut porter remède. — Mais ce peuple renversait en un jour la plus misérable des aristocraties n'écrivait-il pas sur son drapeau la parole de salut, la formule de nos pères, liberté, égalité, fraternité, unité!

Oui, c'est dans cette formule qu'est contenue non seulement le salut de la France, mais celui de l'humanité. C'est sur cette immortelle loi, destinée à s'incarner un jour tout entière dans les sociétés, que les hommes auxquels seront remis les destinées de la République doivent avoir les yeux fixés. Nous savons que la tâche est difficile, que jamais il n'y eut d'aussi grande depuis le jour où le Catholicisme façonna les âmes pour les plier à son gouvernement; nous tenons compte aux premiers agents de la République de l'ardeur qu'ils y ont apportée, mais nous savons aussi qu'elle n'est possible, cette tâche, qu'à la condition qu'on ne reculera point; que toutes les fois qu'un problème sera posé, où l'on devra choisir entre la sainte devise et le fait oppresseur, c'est le fait qu'il faudra sacrifier; car c'est fini, et de la République, et de la paix, et des sociétés pour longtemps, si des mains imprudentes s'essayaient à replâtrer le vieil édifice décoré d'un nom nouveau pour y abriter, ne fût-ce qu'un jour, l'Humanité impatiente.

Pourquoi ces paroles? Sont-elles dictées par les défiances imaginaires d'esprits inquiets et malades? Nous le disons avec tristesse, il y a des actes qui justifient nos avertissements. Au milieu de cet ensemble de décrets, de proclamations, de circulaires qui signalent l'activité et les intentions généralement fermes du gouvernement provisoire, nous trouvons des manifestations dont l'esprit est funeste à la cause de la République, à la cause de la vérité.

Nous nous sommes expliqués déjà sur les périls de la loi d'élection, sur le ton timide, indécis, de la circulaire de M. de Lamartine à nos agents diplomatiques; nous ne laisserons pas passer en silence le *mandement* de M. Carnot aux évêques. Nous disons *mandement* quoiqu'il nous déplaît de quitter en apparence le ton d'une discussion sérieuse, mais de quel autre nom l'appeler cette espèce d'instruction disciplinaire que M. Carnot, ministre de la République française, vient d'adresser au clergé romain? Il ne se contente pas d'appeler les évêques à célébrer en latin l'heureuse conquête du gouvernement républicain, il leur dit:

« Attachez-vous à bien faire apprécier à votre clergé l'importance de la manifestation solennelle à laquelle il va prendre part. »

Monseigneur Affre aurait-il parlé autrement? Aurait-il songé plus en détail aux moindres circonstances de la cérémonie, jusqu'à régler la tenue décente, l'air pénétré que devront avoir les prêtres chargés d'y figurer.

A quoi songe donc M. Carnot? A quoi songe le gouvernement provisoire lui-même, dont le ministre de l'instruction publique ne fait que développer le décret antérieur? Quoi! vous proclamez la liberté des cultes, et vous appelez l'église catholique à célébrer la victoire de la République française! Mais si vous répétez si souvent ce mot de liberté des cultes, c'est sans doute que vous savez ce qu'il veut dire? Si vous voulez que tous les cultes se juxta-posent librement, c'est que vous pensez que, le vrai culte n'étant point encore trouvé, il convient de les laisser tous développer leur foi, leur symbole, leurs cérémonies, jusqu'au jour où la conscience publique éclairée fera cesser cette anarchie en se rattachant à une foi nouvelle, synthèse et explication de toutes les autres? Dès lors, pourquoi aller demander à une secte dont vous dédaignez les dogmes une sorte de consécration divine des actes du peuple? Votre inconséquence, ou votre faiblesse est bien triste. En vain vous écrivez, M. Carnot:

« L'accomplissement de ce *devoir légal* est en harmonie avec les sentiments hautement exprimés par le clergé français. Il n'a pu voir sans être profondément ému des conséquences d'un si grand événement, la République proclamer après les avoir reconquis, les principes de liberté, d'égalité, de fraternité trop longtemps méconnus par les gouvernements. Ces principes, qui forment la base de la morale que la religion enseigne au monde, ont triomphé dans la victoire du peuple; ils entrent désormais dans le domaine des institutions de la France, et vont donner aux rapports des citoyens un caractère nouveau. »

Quoi! ces principes, *Liberté, Fraternité, Égalité*, ils appartiennent à la religion (des prêtres catholiques)? Quoi! la religion qui proclame l'infailibilité du pape, qui vit sur la foi dans l'autorité, enseigne la Liberté! La religion qui consacre l'inégalité sur la terre et nous en console par l'espoir d'un paradis où les premiers seront les derniers, cette religion enseigne l'égalité! La religion qui prêche la charité comme l'unique remède à la misère, et qui dit sans cesse par la bouche de ses prédicateurs: Il y aura toujours des pauvres, cette religion enseigne la Fraternité! Evidemment M. Carnot a oublié le sens religieux, l'esprit politique du Catholicisme, et il ne sait pas encore la valeur de ces trois mots qu'il croit être la base de la morale prêchée dans les chaires de l'église romaine!

Oui, c'est faute de comprendre la profondeur de ces mots, Liberté, Égalité, Fraternité, Unité; c'est faute de voir qu'il y a là dedans une religion destinée à remplacer toutes les autres, que vous appelez le Catholicisme, la religion du moyen-âge, à prêter la pompe de ses cérémonies au symbole de la Convention.

Ayez le courage de dire ce que vous êtes; que la République est fille d'une idée divine, qu'elle vient s'incarner dans le monde, qu'elle est elle-même une religion. N'ajoutez pas à la confusion où est le monde, livré à la

lutte des intérêts aveugles par la sincère la plus absurde de toutes les antinomies.

Prétendez-vous user de politique? Voulez-vous feindre de respecter toutes les vieilles idées, tous les vieux intérêts, en proclamant d'un autre côté des idées nouvelles, des droits nouveaux? Vous l'essayeriez en vain. A la lumière de cette formule qui doit vous sauver ou vous perdre, chaque homme vous prouverait qu'il y a des idées que vous ne pouvez admettre parce qu'elles outragent votre symbole, qu'il y a des intérêts que vous ne pouvez respecter, parce qu'ils violent les lois de justice qui en découlent.

Ainsi, au milieu des difficultés immenses que la dernière révolution a léguées au Gouvernement provisoire et à l'Assemblée nationale, ce qu'il faut redouter par dessus tout, ce sont ces actes timides et ambigus dans lesquels la République semble craindre de marcher seule, se voile le front pour cacher l'éclat de sa puissance, et appelle les erreurs qu'elle repousse pour la soutenir. Non, il ne faut pas compter ménager et satisfaire à la fois tous les intérêts, apaiser et convertir toutes les puissances déchues. Le monde nouveau est destiné à détruire le monde ancien, le droit de tous à détruire le droit de quelques-uns. Soyez donc résolu à sacrifier hardiment tous les faits qui s'opposeraient au bien du plus grand nombre. Le danger n'est pas de servir trop courageusement la vérité, mais de ne pas assez croire en elle, pour oser attaquer tout ce qui la blesse.

#### CLUB CENTRAL.

Séance du 10 avril 1848.

La séance est ouverte à huit heures sous la présidence du citoyen Cautel-Baudet.

Le comité du Palais des arts demande la fusion avec le club central. L'assemblée n'étant pas en nombre la discussion est remise.

Un citoyen de Caluire dépose une lettre qui accuse le citoyen Bouveron, candidat, d'avoir intrigué pour se faire nommer maire de Caluire. Le porteur entre dans des explications assez diffuses. Renvoyé à la commission d'enquête.

Un membre du bureau lit le désistement de la candidature du citoyen Miciol, aîné.

La commission envoyée auprès du général Neumayer, rend compte de sa mission :

Le général a répondu qu'il était contre le vœu et les lois d'accorder une exemption pareille, tout en reconnaissant ce qu'elle avait d'importance, et que ses pouvoirs n'allaient pas jusque-là, mais que les citoyens devaient s'entendre avec leurs sergents-majors et leurs capitaines pour obtenir cette exemption.

Des délégués du club des Francs-Montagnards, qui viennent d'être affiliés, annoncent que ce club a été dissous et qu'il s'est reconstitué, que ses principes sont réellement démocratiques.

Des explications sont données de nouveau par les délégués du club de la rue de l'Arbre-Sec, à la suite desquels ils sont réintégrés au club central.

On dépose sur le bureau une invitation du club de la rue Grôlée, à tous les autres clubs, pour les engager à se rendre le 11, à huit heures du matin, en armes, sur la place Bellecour, et se diriger de là vers le citoyen Arago, pour le sommer de laisser occuper les forts par la garde nationale, et les prendre de vive force dans le cas de refus du citoyen commissaire du gouvernement.

Le club central se prononce avec force contre une pareille démarche et nomme une commission qui devra se rendre immédiatement auprès du citoyen Arago, pour l'engager à tenir sa promesse et à employer tous les moyens de conciliation capables d'empêcher une collision déplorable par elle-même, mais plus encore à la veille des élections.

Cette commission se compose des citoyens Perrier, Défarge, Charpenel, Combe et Perrache.

Un membre du bureau lit une lettre d'adieu du citoyen Bundy, appartenant au 13e léger.

Le club des Phalanstériens demande l'affiliation; cette demande est repoussée après une assez vive discussion.

Le club central arrête que le vote préparatoire aura lieu de la manière suivante :

Le scrutin sera ouvert dans tous les clubs à 7 heures du soir et fermé à 10 heures. Aucun citoyen ne pourra sortir du club avant dix heures.

Le dépouillement aura lieu et un bulletin portera en toutes lettres le nombre de voix obtenues par chaque candidat. Ce bulletin, signé des membres du bureau de chaque club sera transmis sous scellé au club central.

Il est également décidé que, sur les 14 candidats on devra en porter 4 appartenant à la campagne.

Ces propositions sont adoptées à l'unanimité.

La commission qui s'est rendue auprès du citoyen Arago vient rendre compte de sa mission.

Elle rapporte que le citoyen commissaire assure n'avoir fait aucune promesse, et qu'il fera tout pour éviter une collision.

Le club central décide qu'il se réunira à 5 heures et demie du matin sur la place du Collège pour de là aller accompagner le 13e léger et qu'une députation se rendra sur la place Bellecour pour engager les citoyens qui voudraient faire cette manifestation armée à y renoncer.

Le club central décide que la commission d'affiliation se rendra au comité du Palais des arts, et que le club décidera sur l'admission de ce comité, après le rapport de la commission.

Adopté.

La séance est levée à minuit.

CAUTEL-BAUDET, président.

Nous jugeons à propos d'insérer dans nos colonnes la circulaire du club central : c'est la plus concluante réponse à tous les bruits qu'on s'est plu à répandre sur la prétendue dissolution de la société démocratique.

C'est en même temps une réfutation de toutes les accusations qu'on avait portées contre le club central, relativement à l'autorité absolue qu'il voulait prendre sur les autres clubs.

La parfaite légalité qui a présidé à toutes ses décisions prouve d'une façon suffisante et péremptoire combien ces bruits étaient calomnieux :

Citoyens,

Le club central démocratique est institué pour réunir en un seul faisceau toutes les forces républicaines et leur imprimer une direction unitaire.

Il est composé de cinq délégués de chaque club et de chaque corporation.

Les candidats pour la députation à l'Assemblée nationale ne sont point admis au club central.

Une commission électorale, prise dans son sein, procédera à une enquête sur les candidats présentés par les divers clubs et corporations affiliés.

Il sera fait dans chaque club et dans chaque corporation une élection préparatoire de quatorze candidats. Les bulletins seront remis, sous pli cacheté, au club central démocratique qui en fera le dépouillement et dressera la liste définitive des quatorze candidats qui auront obtenu le plus grand nombre de suffrages.

Toute garantie est donc donnée aux adhérents du club central.

Au nom de la fraternité et dans l'intérêt de l'unité démocratique, nous faisons un appel à tous les comités des cantons ruraux, à tous les clubs et corporations qui, dans toute l'étendue du département du Rhône, seraient restés en dehors du club central; nous les invitons à lui envoyer sans retard leurs délégués.

Le parti démocratique a besoin de toutes ses forces pour la lutte électorale qui se prépare. Les soutiens du privilège, aujourd'hui déguisés en républicains, toujours prêts à souffler la discorde, multiplient leurs calomnies et leurs tentatives de désunion. Frères, venez à

nous, et n'ayons désormais qu'une seule âme, qu'un seul but : la fraternité.

Lyon, le 7 avril 1848.

Le président, CAUTEL-BAUDET.

Nous publions ici le tableau des clubs et corporations affiliés au club central démocratique,

Ne sont point compris dans ce tableau les nombreux clubs des villes et campagnes du département, qui nous ont déjà envoyé leurs délégués.

#### CLUBS.

Club des Montagnards, rue de Penthièvre; club de la rue du Mail; club de l'Union, à la Croix-Rousse; société fraternelle Lyonnaise, rue Buisson; club de Saint-Paul; club de l'Unité; club du Prado; club des Travailleurs, aux Petit-Pères; club du Salut public, rue d'Enghien; club de la Charité; club du Mont-Parnasse; club de Saint-Georges, à la Commanderie; club de la rue Grôlée; club de Saint-Just; club du 24 février, dôme de l'Hôpital; club de la rue Masson; club siégeant chez Jandard, Croix-Rousse; club des Plébéiens; club Pilata; club de l'Indépendance; club de Vaise; club de la Quarantaine, au Ballon; club de la rue Magneval; club de l'Harmonie, Croix-Rousse; club des Jeunes Démocrates, couvent des Carmélites; club de Saint-Amour; club des purs Républicains, place des Repentirs (Guillotière); club des Carmélites; club de la rue du Commerce; club du Grand-Séminaire; club de la rue de Penthièvre; club du couvent des Chartreux; club de la rue de la Vieille; club du Petit-Collège; club de la rue d'Auvergne; club de la rue des Maronniers; club de Perrache (Salon National); club de la rue de l'Arbre-Sec; club de la Sincérité; club de la rue de Chartres; club de la rue Madame; club de Saint-Pothin (Brotteaux); club de la place de la Boucle; club du faubourg de Bresse; club de Brignais; club Lyonnais, rue Saint-Hélène; club de Vaise, chez Ange; club Fraternel, Grand-Théâtre; club des Trois-Passages, place Grôlier; club de la Concorde; club de la Charbonnerie; club Fraternel; club de l'Équité; club des Travailleurs d'Anse (Rhône); comité électoral Républicain, montée du Gourguillon; club du Canal, à Givors; club des Francs Montagnards; club de la Montagne, rue de Condé; club de Caluire; club de l'Herberie.

#### CORPORATIONS.

Affaneurs, artistes, bourreliers-forgerons, boutonniers, colporteurs, charpentiers, chapeliers fumeurs, chapeliers appropriateurs, couvreurs, cordonniers (sociétaires), cordonniers (parfait accord), cordonniers (compagnons et aspirants), fondeurs acheveurs, gaz (appareils à), imprimeurs lithographes, imprimeurs sur étoffes, menuisiers, maréchaux et cloutiers, mécaniciens constructeurs, coffretier, maçons, menuisiers (travailleurs), plâtriers, peintres, vitriers, serruriers-mécaniciens, sculpteurs sur cristaux, tisseurs-ferrandiniers, tanneurs (compagnons et sociétaires), tailleurs, tailleurs de pierres, tisseurs (réunion des ouvriers), tisseurs (cercle de la Croix-Rousse), typographes, tondeurs et apprêteurs, veloutiers façonnés (maîtres), veloutiers façonnés (ouvriers), veloutiers unis (maîtres), veloutiers unis (ouvriers).

On nous adresse la lettre suivante.

Citoyen rédacteur,

Aussi longtemps que j'ai été en butte à la calomnie par des soi-disantes méprises de noms, je suis resté candidat, à la députation, car, s'il ne m'appartenait pas en raison de mon obscurité de solliciter la candidature, il ne m'appartenait pas non plus dans des circonstances semblables à celles où nous sommes, de la refuser; mais aujourd'hui que le club central a formé sa liste, je me désiste dans un but d'unité en remerciant les citoyens qui ont bien voulu penser à moi, j'eusse déjà résilié mes fonctions de membre du comité central et de la commission de l'organisation du travail, si les circonstances eussent été moins graves; mais aussitôt qu'il me sera permis de rentrer dans la vie privée, je ne manquerai pas de le faire.

Agrez, mes salutations fraternelles,  
AUGUSTE MORLON.

Lyon, le 13 avril 1848.

Le Rédacteur-Gérant, A. BERTEAULT.